ART. PREMIER N° 595

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 595

présenté par M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« La question de l'insertion professionnelle des élèves devra prendre toute sa place dans les orientations de notre système éducatif. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'insertion professionnelle est une préoccupation forte pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est important que le système éducatif prenne en compte cet aspect.